

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 31 (1984)  
**Heft:** 4

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

une organisation optimale. L'enquête sur l'emploi du temps a toutefois démontré que les conditions n'ont pas été les mêmes pour toutes les équipes. L'équipe chargée du «travail de nuit» (23 h à 7 h) a eu, durant toute l'expérience, des problèmes d'adaptation qui n'ont diminué que le dernier jour. Les membres de tous les groupes ont utilisé une partie de leur temps libre à dormir. Pendant toute la durée de l'expérience, les participants ont été plus nombreux à dormir la nuit que le jour. La différence dans la durée de sommeil entre les deux groupes extrêmes s'est élevée à 105 minutes.

Le système de rotation toutes les 12 heures du groupe de commandement a également bien marché. La constitution de ces groupes sur le plan du personnel par rapport aux trois équipes d'engagement ne permet toutefois pas de faire des comparaisons. Le rythme 8h/8h des équipes de cuisine ne s'est apparemment pas révélé avantageux. En effet, après trois jours d'un engagement intense, on a vu apparaître, le quatrième jour, des signes de lassitude qui se sont encore intensifiés les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> jours, et qui ont même débouché pour certains sur une crise.

#### Travail et temps libre

Ainsi qu'on s'y attendait, l'ambiance au travail ne s'est pas révélée des meilleures. Mais c'est apparemment de l'insuffisance de travail qu'ont résulté des difficultés particulières. Il est en effet souvent arrivé que ni les cadres ni les soldats ne sachent plus que faire durant les heures de travail prescrites, car tous les travaux à accomplir avaient déjà été «exécutés». Les cadres ont donc été contraints pour ainsi dire à «commander pour rien». Pour éviter des tensions, il faudrait organiser le travail non pas selon les heures de travail à fournir, mais selon les tâches à exécuter.

L'un des moyens importants pour améliorer «la situation au travail» consiste à faire de l'instruction. Le temps libre également a entraîné plusieurs problèmes, que l'on peut résumer par le terme «ennui». La plupart du temps a été utilisé pour des jeux, suivi de la projection de films puis de l'inaction. La discussion ainsi que la lecture de livres et de journaux n'a pas pris beaucoup d'importance. Seul un participant a profité pour perfectionner sa formation.

L'appareil de télévision installé le troisième jour a été accueilli avec joie. Cependant, pour la durée de l'expérience, on n'a projeté aucune émission en direct, mais seulement des films vidéo portant notamment sur des

matches de la Coupe de monde de football qui avaient lieu pendant l'expérience. Il faut admettre que, sans les projections vidéo, par ailleurs limitées dans le temps, il y aurait eu un immense vide durant le temps libre, qu'une partie seulement des occupants aurait été à même de combler de façon appropriée. Les «énerverments» provoqués par les pannes TV confirment également cette constatation.

#### Appréciation particulière du sommeil

Lors de l'enquête, on a voué une attention particulière à la qualité du sommeil dans les divers locaux et, à l'intérieur des locaux, aux divers niveaux du système à trois lits superposés. D'une manière générale, c'est au niveau supérieur que l'on a le mieux dormi. L'interruption de la ventilation a réduit d'une manière sensiblement plus forte la qualité du sommeil dans les lits des niveaux inférieur et moyen que dans les lits du niveau supérieur. On a été amené à présumer que ces différences pouvaient avoir leur origine dans la ventilation. Mais comme on avait constaté également de pareilles différences dans les anciens cantonnements CR situés en surface, l'équipe d'évaluation a été surprise. L'explication réside vraisemblablement dans le fait que les personnes participant à l'expérience ont pu choisir elles-mêmes parmi les trois niveaux des lits et que, d'une manière générale, celles qui dorment mieux, de par leur nature, ont choisi les emplacements des niveaux supérieurs.

#### Conclusion

L'expérience d'occupation d'abri de 1982 a fourni des informations qui ont également leur importance pour la protection civile:

- Sur la base des enseignements apportés par l'expérience, on peut admettre que, sur le plan des aménagements techniques de l'exploitation, les abris construits par la protection civile conformément aux ITO sont aptes au fonctionnement et permettent de survivre durant une longue période autonome.
- L'exploitation d'un abri exige du commandant qui en est responsable et des préposés à l'installation un niveau élevé d'instruction.
- L'exploitation nécessite, au même titre que l'instruction, des check-lists et des règlements simples, établis spécialement pour l'installation considérée, qui peuvent être consultées dans toute situation posant un problème et qui présentent de façon aisément compréhensible les mesures à prendre. Les instructions techniques pour l'entretien d'abris constituent une base

appropriée pour l'élaboration de ces documents.

- On peut admettre que le chef d'abri ne méconnaît pas l'importance d'une information régulière de tous les occupants de l'abri. Il est également important, voire essentiel, que le flux d'information circule entre le commandement de l'abri et les préposés à l'installation. Il convient à cet effet de préparer des formules de rapport.

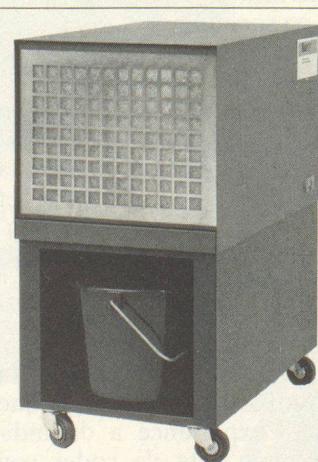
- La ventilation manuelle garantit des conditions climatiques suffisantes.

- Les conditions d'hygiène ne sont pas uniquement essentielles lors de l'approvisionnement en cas de secours et pour les latrines de secours. Il convient également de garantir en tout temps un niveau d'hygiène approprié dans l'ensemble de l'installation et surtout dans les toilettes et les cuisines.

- Dans les grandes installations, on simplifiera l'exploitation de l'abri en échelonnant l'ordre journalier des occupants. Ce faisant, il faudra prendre en considération les inconvénients dus au décalage horaire pour une partie des occupants de l'abri. Ce genre d'exploitation nécessite des dortoirs séparés.

- L'exploitation de l'abri doit être organisée de manière telle que, compte tenu de l'espace restreint, les occupants de l'abri soient dérangés le moins possible dans leurs habitudes.

- Il faut donner, si possible, des activités aux occupants de l'abri. Toutefois, le volume de travail est restreint et ne peut pas être «enflé» artificiellement.



**Lunor**  
Luftentfeuchter

**...für die Bau-Austrocknung  
mietet man ihn schnell!**

Vermietung und Verkauf:  
G. Kull AG, 8003 Zürich  
Zurlindenstrasse 215a

Telefon  
01 242 82 30  
01 241 50 41